

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 13 juillet 2020, à 19 h. L'enregistrement de cette séance sera versé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents :

Madame la conseillère Anne Scott (par visioconférence)

Monsieur le conseiller Daniel Grenier

(par visioconférence)

Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy

(par visioconférence)

Monsieur le conseiller Kevin Vocino

(par visioconférence)

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux

(par visioconférence)

Madame la conseillère Devon Reid (par visioconférence)

Madame la conseillère Mélanie Roldan

(par visioconférence)

Monsieur le conseiller Vincent Chatel

(par visioconférence)

sous la présidence de monsieur le maire

Normand Dyotte

Sont aussi présents : Monsieur Alain Desjardins, directeur général

Me Pascale Synnott, greffière et directrice, Services

juridiques (par visioconférence)

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 40.

1. CONSEIL MUNICIPAL

20-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption procès-verbal de la séance du 15 juin 2020
- 1.3. Nomination réseau Les Arts et la Ville





- 2. DIRECTION GÉNÉRALE
- 3. SERVICE DES COMMUNICATIONS
- 4. SERVICE DES FINANCES
 - 4.1. Dépôt rapport des déboursés juin 2020
 - 4.2. Dépôt rapport des virements budgétaires période du 1^{er} avril au 30 juin 2020
 - 4.3. Affectation au surplus cumulé projets futurs
- 5. SERVICES JURIDIQUES
- 6. SERVICE DES LOISIRS
 - 6.1. Aide financière athlètes
 - 6.2. Adoption Plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées
 - 6.3. Demande d'aide financière appel de projets Soutien au rayonnement numérique
 - 6.4. Amnistie frais de retard à la bibliothèque

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt liste des personnes engagées période du 16 juin au 13 juillet 2020
- 7.2. Nomination employé cadre *directeur*, Service du développement
- 7.3. Embauche employé cadre directeur, Service des loisirs
- 7.4. Embauche pompier régulier à temps partiel, division Incendie
- 8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON
- 9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DIVISION GÉNIE
 - 9.1. Octroi de contrat travaux d'amélioration des bandes cyclables place de Chambord et avenue Fouquet appel d'offres 2022-ST
 - 9.2. Demande d'aide financière #covidart Québec Fonds de recherche du Québec





- 9.3. Demande d'aide financière Fonds municipal vert projet pilote : récupération d'énergie ou système énergétique de quartier
- 9.4. Demande d'aide financière programme pour la mise en place de la Trame verte et bleue phase II

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Refus demande de P.I.I.A. 26 mai 2020
- 10.2. Approbation demandes de P.I.I.A. 23 juin 2020
- 10.3. Demande de dérogation mineure 11, boulevard Montcalm Sud
- 10.4. Octroi de contrat services professionnels pluridisciplinaires plan de mobilité active et durable intégré appel d'offres 2014-UR

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1341-001 augmentation du fonds de roulement
- 12.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1450 tarifs municipaux
- 12.3. Règlement d'emprunt 1421 (parc du Square Candiac) demande d'approbation d'un montant maximum bonifié de l'emprunt au MAMH
- 13. DIVERS
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-07-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2020

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 15 juin 2020.





20-07-03 NOMINATION - RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0273;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Devon Reid est présidente de la commission de la vie culturelle et communautaire de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres du réseau Les Arts et la Ville permettent d'aborder des enjeux actuels relatifs à la culture et au développement global des communautés québécoises, notamment par le partage de pratiques innovantes et de réflexions autour de sujets d'actualité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée la nomination de madame la conseillère Devon Reid à titre de membre du conseil d'administration du réseau Les Arts et la Ville, pour un mandat se terminant en juillet 2021;

QUE la trésorière soit autorisée à rembourser à madame Reid, sur présentation des pièces justificatives, les frais de déplacement et tous les autres frais incidents à ses fonctions au sein du Réseau.

- 2. DIRECTION GÉNÉRALE
- 3. SERVICE DES COMMUNICATIONS
- 4. SERVICE DES FINANCES

20-07-04 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - JUIN 2020

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020 pour un total de 2 611 889,15 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

20-07-05 DÉPÔT - RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2020

La trésorière dépose au conseil les rapports des virements budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





20-07-06 AFFECTATION AU SURPLUS CUMULÉ – PROJETS FUTURS

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0245.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QU'une somme de 4 000 000 \$ soit appropriée à même le surplus cumulé non affecté à des fins de projets futurs.

- 5. SERVICES JURIDIQUES
- 6. SERVICE DES LOISIRS

20-07-07 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0250.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante, conformément au Programme d'aide aux athlètes :

Événement	Nom du participant	Montant
Championnat provincial de ski alpin	Madame Mégane Tardif	150 \$
Critérium U16 2020, du 22 au		
27 février 2020, à Beaupré (Québec)		

20-07-08 ADOPTION - PLAN D'ACTION 2020 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0248;

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi) stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de les réduire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac reconnaît l'importance d'effectuer une démarche d'intervention afin d'assurer la réduction des inconvénients et obstacles que doivent surmonter quotidiennement les personnes handicapées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été créé pour l'application de la Loi afin d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées.





EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées* préparé par le comité responsable du plan d'action, tel que soumis aux membres du conseil.

20-07-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS SOUTIEN AU RAYONNEMENT NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0259;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du nouvel appel de projets *Soutien au rayonnement numérique*;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à appuyer ceux qui souhaitent diffuser leurs contenus culturels en ligne et à permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches et des formats différents;

CONSIDÉRANT QUE la division Bibliothèque et relations avec la collectivité du Service des loisirs souhaite offrir une programmation d'activités via son portail pour la programmation automne-hiver 2020-2021.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets *Soutien au rayonnement numérique* pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à débourser un montant total de 2 000 \$, soit 1 000 \$ pris à même le projet Laboratoire de création et d'innovation (PTI L18-028) et 1 000 \$ issu du budget de fonctionnement;

QUE madame Patricia Lemieux, chef de division, Bibliothèque et relations avec la collectivité, Service des loisirs ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer et à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.





20-07-10 AMNISTIE - FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0225;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie du coronavirus a obligé la Ville de Candiac à fermer l'accès aux usagers de la bibliothèque le 13 mars 2020.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE, pour tout document retourné à la bibliothèque, soit autorisée une amnistie pour les frais de retard qui étaient déjà en cours au 13 mars 2020, de même que pour tout document remis en retard pendant la période estivale 2020;

QUE cette période d'amnistie soit en vigueur jusqu'au 7 septembre 2020 inclusivement;

QUE les frais pour les documents endommagés ou perdus soient toutefois exclus de cette amnistie.

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

20-07-11 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 16 JUIN AU 13 JUILLET 2020

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 16 juin au 13 juillet 2020.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

20-07-12 NOMINATION - EMPLOYÉ CADRE - *DIRECTEUR*, SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Pierre-Yves Morin au poste cadre de directeur, Service du développement, classe III, échelon 3 de la Grille salariale des directeurs de service, à compter du 14 juillet 2020, aux conditions stipulées à la Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et à la lettre du directeur général en date du 9 juillet 2020 et conservée au dossier de l'employé.





20-07-13 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - *DIRECTEUR*, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Martin Lavoie au poste de directeur, Service des loisirs, classe IV, échelon 6 de la Grille salariale des directeurs de service, à compter du 10 août 2020, aux conditions stipulées à la Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac et à la lettre du directeur général en date du 29 juin 2020 et conservée au dossier de l'employé.

20-07-14 EMBAUCHE - *POMPIER RÉGULIER À TEMPS PARTIEL*, DIVISION INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Jocelyn Hébert au poste de *pompier régulier à temps partiel*, division Incendie, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, classe 3, à compter du 14 juillet 2020, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des pompiers du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac;

QUE l'employé obtienne le statut d'employé régulier après avoir complété la période d'essai de 12 mois de travail consécutifs, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 13 août 2018 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances et du taux horaire.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON





9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

20-07-15 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES BANDES CYCLABLES -PLACE DE CHAMBORD ET AVENUE FOUQUET -APPEL D'OFFRES 2022-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0255;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2022-ST, cinq entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Construction Piravic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux d'amélioration des bandes cyclables sur la place de Chambord et l'avenue Fouquet, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 130 023,25 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 2022-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt 1420.

20-07-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - #COVIDART QUÉBEC - FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0260;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au Fonds de recherche du Québec dans le cadre du programme #covidart Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au programme #covidart Québec afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;





QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Ville s'engage à exposer l'œuvre d'art sur un objet urbain pour une période minimale d'un (1) an;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé(e) à signer et à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

20-07-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS MUNICIPAL VERT - PROJET PILOTE : RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE OU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE QUARTIER

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0256;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du programme Fonds municipal vert - projet pilote : récupération d'énergie ou système énergétique de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Fonds municipal vert - projet pilote : récupération d'énergie ou système énergétique de quartier afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée associés au projet;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé(e) à signer et à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.





20-07-18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME POUR LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE - PHASE II

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0257;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - phase II;*

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu:

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - phase II afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée associés au projet;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Ville s'engage à maintenir l'accès permanent et public du terrain visé et à maintenir l'accès gratuit pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe soit autorisé(e) à signer et à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

Le maire explique que cette demande vise l'aménagement du marais Fouquet.





10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

20-07-19 REFUS - DEMANDE DE P.I.I.A. - 26 MAI 2020

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0242;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 26 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit refusé le plan d'implantation et d'intégration architecturale de la demande suivante :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

		POUR L	A CONSTRUC	TION	1
ĺ				n d'	un bâtiment unifamilial de
	structure isolée pour l'	adresse suivan			
	N° recommandation	Adresse	Nº demande PIIA		Objectifs et critères non respectés
	CCU-2020-05-39	2, rue Lamartine	2020-20024		L'implantation ne contribue pas à former un ensemble cohérent et harmonieux en raison notamment d'un gabarit qui n'est pas similaire au cadre bâti existant et des marges latérales plus ou moins apparentées à celles des bâtiments existants; La proposition ne permet pas d'assurer une transition harmonieuse entre les diverses typologies résidentielles du secteur; La proposition n'assure pas une intégration ordonnée et harmonieuse à l'ensemble du cadre bâti et ne préserve pas l'homogénéité architecturale du secteur; La proposition ne respecte pas les caractéristiques du milieu bâti existant; Le bâtiment et ses aménagements n'auront pas un faible impact environnemental; La construction ne peut établir adéquatement un rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue en termes de gabarit, de volumétrie, de forme, de matériaux, de fenestration et de toitures; L'insertion du bâtiment aura pour effet de créer une brisure au sein de l'ensemble d'habitations

existant;





		La concepti	ion de la
1		-	struction n'est
		pas adaptée	
		-	au mineu
		environnant;	
		La façade p	
			son traitement
		extérieur	et ses
		composantes	
		architecturales	s, ne
		s'harmonise	pas avec les
		autres façades	du voisinage
		immédiat;	~
		•	des éléments
			ne permet
		pas de co	- 1
		uniformité	
		ensembles cor	
	ľ		
			n actuelle ne
			maintenir les
		caractéristique	
		composantes	identitaires du
		secteur, tel qu	ie la présence
		d'arbres	à grand
		déploiement.	·

20-07-20 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 23 JUIN 2020

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0266;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 23 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu:

QUE soient autorisés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION COMMERCIALE

Approuver le lotissement et la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment commercial de structure isolée à l'adresse suivante :

commercial de structure isolée à l'adresse suivante :			
N ^{os} recommandations	Adresse	Nº demande PIIA	Conditions
	L C 002 121		• que soient déposés et approuvés par le Service du développement de la Ville un plan civil ainsi qu'une simulation de type Autoturn;
CCU-2020-06-47 CCU-2020-06-48	Lot 6 002 131 (partie) de la rue de la Sarcelle	2020-20031	 que la clôture ornementale implantée en cour latérale soit conçue avec des matériaux décoratifs;
		que les équipements techniques ou d'utilités publiques soient dissimulés adéquatement par de la végétation.	





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Approuver la demande de PIIA pour l'aménagement paysager à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	Nº demande PIIA	Condition
CCU-2020-06-50	120, boulevard de l'Industrie	2020-20040	que la demande respecte les recommandations énoncées au plan de reboisement daté du 19 juin 2020.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION AIRE DE STATIONNEMENT

Approuver la demande de PIIA pour la modification de l'aire de stationnement d'un PIIA approuvé à l'adresse suivante :

No Nº demande **Conditions** Adresses recommandation PIIA que les 11 supplémentaires soient recouvertes d'un enduit pâle, conformément au PPCMOI; que soit ajouté un arbre à 103-305, grand déploiement près CCU-2020-06-52 avenue 2020-20039 des 5 nouvelles cases de Fouquet stationnement; que soit ajouté un arbre colonnaire l'emplacement des 3 cases retirées, selon les choix proposés par l'architecte paysagiste.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

Nº Adresse Nº demande PIIA Condition

CCU-2020-06-53 | 11, boulevard Montcalm Sud | 2020-20048 | s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DU REVÊTEMENT

Approuver les demandes de PIIA pour la modification du revêtement extérieur des bâtiments unifamiliaux de structure isolée aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2020-06-55	44, rue de Douvaine	2020-20052	8.0.
CCU-2020-06-56	63, place de Bretagne	2020-20042	s.o.
CCU-2020-06-57	148, avenue Mermoz	2020-20049	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADE

Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façade des bâtiments unifamiliaux de structure isolée aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2020-06-58	37, rue Dagobert	2020-20043	s.o.
CCU-2020-06-59	13, avenue d'Adélaïde	2020-20050	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADE

Approuver la demande de PIIA pour la modification de façade d'un bâtiment unifamilial de structure jumelée à l'adresse suivante :

Nº recommandation	Adresse	N⁰ demande PIIA	Conditions
CCU-2020-06-64	19, avenue Jolliet	2020-20056	S.O.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UN PIIA DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Approuver la demande de renouvellement d'un PIIA pour la construction d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N°
recommandationAdresseN° demande
PHAConditionCCU-2020-06-6072, chemin
d'Auteuil2020-20051s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE

Approuver les demandes de PIIA pour l'affichage des bâtiments commerciaux aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2020-06-61	200, rue de Strasbourg	2020-20046	s.o.
CCU-2020-06-62	3, boulevard de Sardaigne	2020-20045	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE

Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment industriel à l'adresse

survante :			
N°	Adresse	Nº demande	Condition
recommandation	Auresse	PIIA	Condition
CCU-2020-06-63	201, avenue Liberté	2020-20044	s.o.

20-07-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -11, BOULEVARD MONTCALM SUD

a) Consultation écrite :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, précise que la procédure de consultation pour la demande de dérogation mineure pour l'adresse du 11, boulevard Montcalm Sud, dans la zone H-336, a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Monsieur Dyotte explique l'objet de cette dérogation mineure.

Par la suite, monsieur Dyotte indique que la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part du public au sujet de cette demande de dérogation mineure suite à l'avis public publié le 26 juin 2020.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0258 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2020-06-54);





CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus, édicte que toute procédure décisionnelle d'une municipalité qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue, à moins que le conseil n'en décide autrement.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine la consultation écrite de 15 jours tenue sur la présente demande de dérogations mineures (avis public du 26 juin 2020) afin de ne pas suspendre le processus décisionnel devant être accordé à cette demande;

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* pour l'immeuble situé sur le lot 2 095 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 11, boulevard Montcalm Sud, dans la zone H-336, afin de permettre :

• une variation de la hauteur du bâtiment de 45 % par rapport à la hauteur moyenne des bâtiments voisins, au lieu d'un maximum de 30 % tel que prévu au règlement.

20-07-22 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS PLURIDISCIPLINAIRES - PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE INTÉGRÉ - APPEL D'OFFRES 2014-UR

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0267;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2014-UR, deux entreprises ont soumis une proposition;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à CIMA et plus (CIMA+ s.e.n.c.), soumissionnaire conforme ayant eu le meilleur pointage, le contrat de services professionnels pluridisciplinaires pour le plan de mobilité active et durable intégré, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant de 86 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 2014-UR, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'Annexe II du Règlement 1438 sur la gestion contractuelle.



11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

20-07-23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1341-001 - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1341-001, édictant une augmentation de 500 000 \$ au fonds de roulement, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

20-07-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1450 - TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1450 édictant les tarifs municipaux* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

20-07-25 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1421 (PARC DU SQUARE CANDIAC) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN MONTANT MAXIMUM BONIFIÉ DE L'EMPRUNT AU MAMH

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0269;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt 1421 édictant l'aménagement du parc du Square Candiac et autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ pour en défrayer le coût a été adopté le 3 décembre 2018 et approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE, le 19 février 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé une approbation partielle dudit règlement et qu'il est ainsi devenu exécutoire pour un montant n'excédant pas 3 745 929 \$;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la mise en vigueur du Règlement 1421, des travaux d'excavation non planifiés s'avèrent nécessaires et que ces derniers constituent des coûts directs à la réalisation du projet.





EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac demande au MAMH d'approuver un montant additionnel d'emprunt afin de rendre le Règlement d'emprunt 1421 exécutoire pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 100 000 \$;

QUE cet emprunt soit autorisé par le MAMH pour un terme de 20 ans afin de permettre la complète réalisation des travaux d'aménagement du parc du Square Candiac.

13. **DIVERS**

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière n'a reçu aucune question pour le conseil.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 09.

Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate

Greffière et directrice

